

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 25 Avril à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 25 délégués (19 titulaires – 6 suppléants)	Voix Pour : 25
Dont membres votants à voix délibérative : 25 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 14 Avril 2017	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mr P. Simon, Mme Fargette, Mr Stanislawski, Mr Pillière, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Bereaux, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mme Philippon, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Bonneau, Mr Fosset, Mr Lauweryns, Mr Dazard, Mr Dussaussoy, Mr Coppeaux, Mr Picavet, Mr Lantoine, Mr Paudière.

Membres absents (titulaires et suppléants) : Mr Magnier, Mme Simon, Mr Morellon, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Petel.

Objet : Accord cadre à bons de commande 2017-2021 : attribution du marché Société VEOLIA

N°20170403

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 1^{er} Février 2017, les membres du Comité Syndical ont décidé la mise en place d'un marché accord cadre à bons de commande pluriannuel pour réaliser de petites opérations d'investissement et de fonctionnement sur la période 2017-2021.

Le Président présente les résultats de la consultation d'entreprise lancée par voie de procédure adaptée en application des articles 27 du Décret N°2016-360 du 25 Mars 2016 et 42 de l'ordonnance 20156899 du 23 Juillet 2015,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 25 Avril 2017,

- DECIDENT de retenir l'offre remise par l'entreprise **VEOLIA** (02 Château-Thierry) pour un montant de travaux annuel compris entre 100 000 € minimum et 250 000 € maximum hors taxes, renouvelable trois fois,

- AUTORISENT le Président à signer avec l'entreprise **VEOLIA** le marché de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes à son règlement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170425-20170403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN

